

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de sauvetage et de secourisme**
représentée par son président, Monsieur Bernard RAPHA
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 78471416400018

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

BR
✓

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 88 405 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 37 921,6 €, le solde restant s'élève à 50 483,4 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **17 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à **105 405 €**.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **75 906 €**.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

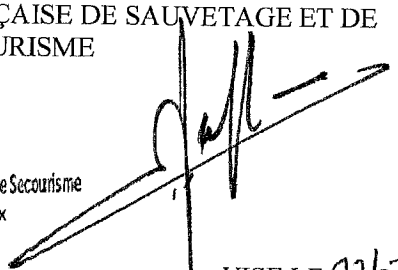
Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

19 JUL. 2017

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE
SECOURISME

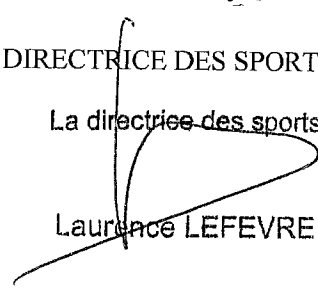
Fédération Française Sauvetage Secourisme
28, Rue Lacroix
75017 PARIS



LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE



WISE LE **17/07/2017** DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ **2101279367**

¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2015 Réalisés		2016 Réalisés		2017 Cible	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, et apporter une attention particulière aux publics prioritaires		Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible
	Nombre de licences	58228	64000	62838	64000	62838	64000
	Nombre d'ATP	0	0	0	0	0	0
	Nombre total de licences et d'ATP	58228	64000	62838	64000	62838	64000
	Nombre et taux de licences féminines	26577 (45,77%)	32000 (50%)	28190 (44,86%)	32000 (50%)	28190 (44,86%)	32000 (50%)
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	4210 (7,41%)	0	11357 (18,07%)	0	11357 (18,07%)	0
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	0	0	0	0	0
	Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des relations sportives						
	Solidité financière	25,9	35,0 %	0	35,0 %	0	35,0 %
	Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives						
	Rang sportif de la France	2	3	2	3	2	3
	Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs						
	Taux de suivi médical complet - SHN	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Emplois d'avenir						
	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0
	Lettres de missions signées dans C1/5/16						
	Nombre et taux de lettres de missions signées	0 (0%)	0 (%)	0 (0%)	0 (%)	0 (0%)	0 (%)

Objectifs partagés		N-2 Réalisés		N-1 Réalisés		N Cible	
Objectif	Indicateur	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible
Apporter des réponses aux interrogations des structures, nouvellement affiliées ou déjà existantes, concernant le domaine administratif sportif.	Nombre de structures prenant effectivement part à la vie du sauvetage sportif, école de sauvetage et/ou compétitions du programme sportif national	8	10	9	10	9	10
Chercher l'accroissement du nombre de clubs par la promotion de la discipline et le conseil aux clubs les plus récents.	Nombre de nouveaux jeunes sportifs arrivés dans la pratique.	6500	8000	6600	8000	6600	8000
Labelliser de nouvelles écoles de sauvetage et évaluer le fonctionnement des écoles existantes. Nombre d'enfants prêts à débiter la compétition.	Nombre de clubs affiliés qui proposent à la fois une école de sauvetage et la pratique compétitive.	165	180	170	180	170	180
Flourer lors des Championnats du Monde Junior et Senior, sur les podiums de ces différentes échéances dans la perspective d'une amélioration du rang de la France au niveau européen et mondial.	Analyse des résultats des équipes nationales. Prise en compte de l'actualisation des collectifs de sportifs de haut niveau inscrits sur listes. Suivi de l'effectif relève.	2	3	3	3	3	1
Mettre en place de nouvelles structures d'entraînement sur lesquelles évolueront un certain nombre d'athlètes pouvant profiter de sites propices à la pratique du plus haut niveau ainsi que d'un suivi plus affirmé tant du point de vue sportif, que médical et extra sportif.	Nombre de sportifs bénéficiant du travail sur ces structures. Evaluation du niveau de pratique atteint au type de structure Esport ou France.	30	30	30	30	30	30
Augmenter le nombre de juges. Modéliser le fonctionnement arbitral eau plate et côtier dans la perspective d'une meilleure communication et d'une amélioration des conditions de compétitions.	Nombre de jeunes arbitres formés. Nombre total d'arbitres formés. Nombre d'arbitre initiés à l'international.	11/100	15/100	13	15/100	13	15/100
Continuer la réforme des diplômes (fédéraux (Moniteur) et assurer leur lien avec le Brevet Professionnel et le Diplôme d'Etat.	Dénombrer les types de formation et le total de gens formé (Initiateur et Moniteur)	76	70	66	70	66	70
Prendre rang dans le cadre du DEJEPS Activités Aquatiques.	Nombre de stagiaires accueillis sur la première année de DE	2	15	3	15	3	0

DN

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants		Demande	Accordé	Engag. fédéral
	Budget				
Apporter des réponses aux interrogations des structures, nouvellement affiliées ou déjà existantes, concernant le domaine administratif sportif.					
Action 1	23 000 €	8 000 €	6 000 €	17 000 €	17 000 €
Structuration fédérale	15 000 €	5 000 €	4 000 €	11 000 €	11 000 €
Action 4	8 000 €	3 000 €	2 000 €	6 000 €	6 000 €
Formations fédérales	8 000 €	3 000 €	2 000 €	6 000 €	6 000 €
Chercher l'accroissement du nombre de clubs par la promotion de la discipline et le conseil aux clubs les plus récents.					
Action 1	75 000 €	30 000 €	20 000 €	55 000 €	55 000 €
Structuration fédérale	75 000 €	30 000 €	20 000 €	55 000 €	55 000 €
Labelliser de nouvelles écoles de sauvetage et évaluer le fonctionnement des écoles existantes. Nombre d'enfants prêts à débiter la compétition.					
Action 1	3 500 €	1 500 €	1 000 €	2 500 €	2 500 €
Structuration fédérale	3 500 €	1 500 €	1 000 €	2 500 €	2 500 €
Figurer lors des Championnats du Monde Junior et Senior, sur les podiums de ces différentes échéances dans la perspective d'une amélioration du rang de la France au niveau européen et mondial.					
Action 2	254 500 €	107 500 €	73 905 €	180 595 €	180 595 €
Aides personnalisées (AP)	227 000 €	87 000 €	62 000 €	165 000 €	165 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	48 000 €	17 000 €	17 000 €	31 000 €	31 000 €
Action 3	179 000 €	70 000 €	45 000 €	134 000 €	134 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	27 500 €	20 500 €	11 905 €	15 595 €	15 595 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	7 000 €	6 000 €	6 000 €	1 000 €	1 000 €
Augmenter le nombre de juges.	20 500 €	14 500 €	5 905 €	14 595 €	14 595 €
Modéliser le fonctionnement arbitral eau plate et côtier dans la perspective d'une meilleure communication et d'une amélioration des conditions de compétitions.					
Action 4	4 000 €	2 000 €	1 000 €	3 000 €	3 000 €
Formations fédérales	4 000 €	2 000 €	1 000 €	3 000 €	3 000 €
Continuer la réforme des diplômés fédéraux (Moniteur) et assurer leur lien avec le Brevet Professionnel et le Diplôme d'Etat.					
Action 4	6 000 €	3 000 €	1 500 €	4 500 €	4 500 €
Professionalisation de l'activité	6 000 €	3 000 €	1 500 €	4 500 €	4 500 €
Mettre en place de nouvelles structures d'entraînement sur lesquelles évolueront un certain nombre d'athlètes pouvant profiter de sites propices à la pratique du plus haut niveau ainsi que d'un suivi plus affiné tant du point de vue sportif, que médical et extra sportif.					
Action 2	20 000 €	5 000 €	2 000 €	18 000 €	18 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	20 000 €	5 000 €	2 000 €	18 000 €	18 000 €
TOTAL	386 000 €	157 000 €	105 405 €	280 595 €	280 595 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

17 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

88 405 €

BSK





Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Organisme de Sécurité Civile - Fondée en 1899 par Raymond PITET
Reconnue d'Utilité Publique - SAG 5062 - Honorée du Haut Patronage de M. le Président de la République

Siège Social : 28, rue Lacroix - 75017 PARIS - Tél. : 01 46 27 62 90 - Fax : 01 42 28 85 94
e-mail : national@ffss.fr - site : www.ffss.fr



Partenaires

CIC Sud Ouest

Nous nous attachons à vous connaître autrement qu'à travers un numéro de compte, mais ce numéro est néanmoins indispensable à la bonne exécution de vos opérations. N'hésitez pas à communiquer ce relevé à tous ceux qui le demanderont (employeur, fournisseurs.....) il évitera bien des erreurs et des réclamations.

Cadre réservé au destinataire du relevé

Code Banque		Code Guichet		Numéro de Compte			Clé RIB
10057		19213		00063833101			72
IBAN International Bank Account number							
FR76	1005	7192	1300	0638	3310	172	

Domiciliation
CIC RAMONVILLE

Bank Identification Code (BIC)
CMCIFRPP

TITULAIRE DU COMPTE
ACCOUNT OWNER

19213 00063833101 3054911 PTT 21
FEDERATION FRANCAISE DE
SAUVETAGE ET DE SECOURISME

28 RUE LACROIX

75017 PARIS

ID - 0418 - HEC0185

Fédération Française Sauvetage Secourisme
28, Rue Lacroix
75017 PARIS